



GREENPEACE



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



SOUS-EMBARGO JUSQU'AU 25 JUIN 23:59

**Communiqué de presse
Paris, 26/06/2020**

16 MOIS PLUS TARD, L'ÉTAT NIE TOUT EN BLOC, TANDIS QUE DEUX AUTRES ONG AJOUTENT DES ARGUMENTS AU DOSSIER

Près de seize mois après le début de l'instruction, l'État répond enfin aux arguments déposés contre lui par Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France, dans le cadre de l'Affaire du Siècle. Dans son mémoire en défense, composé de 18 pages, l'État rejette les arguments présentés par les organisations co-requérantes et nie en bloc les carences pointées par l'Affaire du Siècle, alors qu'elles avaient été confirmées par le Haut conseil pour le climat. Cette réponse intervient alors que deux autres organisations - la Fondation Abbé Pierre et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique - versent au Tribunal leurs arguments en appui à l'Affaire du Siècle.

Face à l'urgence climatique, l'État rejette tout manquement à ses obligations

Alors que 76% des Français-e-s considèrent légitime que l'État soit contraint par la justice à agir pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris¹, le gouvernement demande au juge de rejeter la requête de l'Affaire du Siècle. Dans sa réponse :

- Il tempore sur ses objectifs fixés y compris pour 2020, faisant valoir que la période pour les atteindre n'est pas encore écoulée.
- Il réfute toute responsabilité dans le changement climatique, écrivant, d'une part, que la France n'est qu'un pays parmi d'autres, et, d'autre part, que les Français-e-s, par leurs comportements individuels, les collectivités territoriales et les entreprises aussi en sont responsables. Il omet par là de mentionner son rôle de régulateur et d'investisseur.
- Il omet le lien entre changement climatique et atteinte aux droits humains protégés par la CEDH (droit à la vie et droit au respect de la vie privée et familiale) et conteste l'existence d'une obligation générale de lutte contre le changement climatique.
- Il liste des mesures politiques récentes, dont il ne démontre pas les effets sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans la période applicable au recours (jusqu'à mars 2019). Certaines ont d'ailleurs été adoptées après le dépôt du recours.

1- Selon un [sondage BVA réalisé pour Greenpeace en juin 2020](#).

Les avocats de l’Affaire du Siècle produiront au cours des prochaines semaines un “mémoire en réplique” en réponse aux arguments de l’État.

Pour les organisations co-requérantes : « Le gouvernement ne semble pas enclin à saisir les opportunités qui se présentent à lui pour rectifier la trajectoire de son inaction, dans un contexte qui appelle pourtant à agir, comme en témoignent certaines mesures fortes votées le week-end dernier par la Convention citoyenne pour le climat, mesures pour la plupart réclamées par les organisations de la société civile depuis des années ».

Le débat actuel sur le nouveau projet de loi de finances rectificative (PLFR3) est une nouvelle manifestation de l’inconséquence de l’État. En effet, à ce jour, il n’a demandé aucune contrepartie sociale ni environnementale ferme aux entreprises qu’il a soutenues dans la crise (aérien, automobile). Ce, malgré les recommandations très claires des experts du Haut Conseil pour le climat. Dans le PLFR3, les aides aux collectivités territoriales, qui portent pourtant 70% de l’investissement public, restent insuffisantes et exemptes de conditions écologiques ou sociales.

De nouveaux éléments apportés au dossier par deux autres organisations

Les quatre co-requérantes sont désormais soutenues par deux autres organisations qui ajoutent des éléments supplémentaires permettant de démontrer l’inaction climatique de l’État : la Fédération Nationale d’Agriculture Biologique sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des exploitations agricoles en bio, et la Fondation Abbé Pierre sur le logement.

Pour la Fondation Nationale d’Agriculture Biologique : « Alors que les scientifiques s’accordent à dire que l’agriculture biologique répond à la fois aux enjeux environnementaux et à la sécurité alimentaire, l’État, lui, ne se donne pas les moyens de la développer et d’atteindre ses objectifs. Tant que les fonds publics continueront de soutenir un modèle agricole climaticide, la transition écologique restera un effet d’annonce ».

Pour la Fondation Abbé Pierre : « Le changement climatique a des conséquences directes sur les conditions d’habitat de la population, tandis que les logements non rénovés gaspillent de l’énergie. Il est urgent d’investir massivement dans la rénovation énergétique globale des bâtiments et de placer la protection des habitants contre les risques sociaux et environnementaux au cœur des politiques du logement, d’urbanisme et d’aménagement ».



[Lire le dossier de presse](#)

CONTACTS PRESSE

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme : Paula Torrente

07 87 50 74 90 – p.torrente@fnh.org

Greenpeace France : Kim Dallet

06 33 58 39 46 – kim.dallet@greenpeace.org

Notre Affaire à Tous : Cécilia Rinaudo

06 86 41 71 81 – cecilia@notreaffaireatous.org

Oxfam France : Noélie Coudurier

06 17 34 85 68 – ncoudurier@oxfamfrance.org

Fondation Abbé Pierre : Anne Lambert de Cursay

06 23 25 93 79 – alambertdecursay@fap.fr

Fédération Nationale d’Agriculture Biologique : William Lambert

06 03 90 11 19 – lambertcommunication@gmail.com